

# Lou Badaou

N° 24 - Bulletin municipal gratuit du Castellet

janvier 2015

Réfection de  
la Carrière



Arbres trop  
dangereux

Fontaines en  
circuit fermé



14 centenaire 18  
commémoration dans le Val de Rancure

# Lou Badaou

N° 24 - Bulletin municipal du Castellet

janvier 2015

*Badaou* était le sobriquet donné par les gens d'Entrevennes et de Puimichel aux habitants du Castellet qu'ils voyaient mettre le nez à la fenêtre lorsque, de retour d'Oraison, ils traversaient le village en passant par la rue principale. *Badaou* vient du verbe provençal *bada* qui signifie *regarder bêtement*.

## Sommaire

- 3 Le mot du maire
- 4 2014-2015 : réalisations et projets
- 6 Infos pratiques
- 10 La vie de la commune
  - 10 Carnet blanc, carnet rose
  - 11 Carnet noir, nouveaux habitants, succès aux examens
- 12 Préparer une journée citoyenne en 2015
- 14 Réfection de la Carrière
- 16 Fontaines : mise en circuit fermé
- 18 Des arbres devenus trop dangereux
- 20 Rétrospective 2014
  - Dix-huit pages pour revivre l'année écoulée au village
- 38 La vie scolaire après la rentrée 2014
- 40 Commémoration du centenaire de 14-18
- 44 Les carnets de Germain Allard
- 45 Pluviométrie en 2014

Pensez au site du Castellet, commune de la DLVA

[www.le-castellet.fr](http://www.le-castellet.fr)



Lou Badaou, bulletin municipal annuel gratuit de la commune du Castellet.

Directeur de la publication : Henri Garcia

Rédaction et conception : Annie Giraud, Serge Klutchnikoff

Photos : Annie Giraud, Serge Klutchnikoff, Marie-Ange Garcia, Franck Pheulpin

Édition : Hôtel de ville - 04700 Le Castellet

Tél. 04 92 78 74 03 - Fax 04 92 79 62 38 - E-mail : [mairie.lecastellet@orange.fr](mailto:mairie.lecastellet@orange.fr)

Imprimé par nos soins

# Le mot du maire



*Mes chers concitoyens,*

*Quand on veut noyer son chien...*

*Depuis des années, vous le savez, l'État, en alternant la carotte et le bâton, c'est-à-dire les promesses d'une meilleure dotation et la loi, pousse les communes à se regrouper. D'après lui, il y a trop de communes, surtout*

*trop de petites communes, trop de dépenses qui pourraient être évitées par une meilleure mutualisation du personnel, du matériel ou des compétences. Cela, les élus l'avaient très bien compris et les intercommunalités s'étaient créées de façon naturelle. Des intercommunalités à taille humaine basées sur le bassin de vie, où chaque commune était correctement représentée dans les instances de décisions.*

*Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? L'État veut des intercommunalités avec beaucoup de communes, avec un seuil minimum de population – on parle de 20 000 habitants pour les zones rurales – ce qui ferait environ huit intercommunalités pour tout notre département alors que nous en comptons actuellement une vingtaine. Et pour ce faire les technocrates s'appuient sur le rapport de la Cour des Comptes dans lequel les collectivités locales, notamment les communes, sont fortement critiquées. Ce rapport reproche aux collectivités de ne pas avoir apporté la contribution attendue à la réduction des déficits publics et d'avoir trop augmenté les dépenses. Mais quand on parcourt ce rapport – merci internet – on s'aperçoit que l'étude ne concernait que 15 régions, 12 départements, 42 groupements à fiscalité propre et 67 communes ! 67 communes sur plus de 36 000 !*

*Je vous l'avais dit : quand on veut noyer son chien...*

*Chaque année qui commence est une promesse, une espérance... Pour 2015 je vous souhaite de tout cœur le bonheur et la santé et que cette nouvelle année exauce tous vos vœux.*

*Mes remerciements les plus sincères à Annie Giraud et Serge Klutchnikoff qui chaque année s'investissent dans la réalisation de ce bulletin.*

*Votre dévoué  
Henri Garcia*

# De 2014...

L'année écoulée a été riche en événements pour notre village. La municipalité a vu l'aboutissement de certains projets qui lui tenaient à cœur parfois depuis très longtemps. Elle a dû aussi faire face à des obligations peu agréables comme celle d'abattre des arbres. Tour d'horizon de ce qui a procuré un meilleur cadre de vie l'an dernier...

## Un logement remis à neuf

Ce logement situé dans le quartier des Itardes a été complètement remis à neuf en grande partie par des entreprises et en partie aussi par nos employés communaux. Il a permis l'installation d'un jeune couple avec deux enfants dont l'aîné fréquente l'école maternelle.

## Une rue entièrement refaite

La rénovation de la rue de la Carrière a été le principal chantier de l'année 2014. Ce projet avait déjà été abordé dès 2004 mais son coût et d'autres urgences ont conduit le conseil municipal à le reporter. Ce report a été très bénéfique pour nos finances car le coût total a été moindre et en plus une partie des travaux a été à la charge de la communauté d'agglomération qui a les compétences de l'eau et de l'assainissement.

## Abattage des platanes

Nous le savions, certains platanes de la commune étaient malades et leur état ne pouvait que s'aggraver. La chute d'une grosse branche sur la voiture de deux particuliers a conduit les conseillers à prendre la décision qui s'imposait. L'expertise de l'ensemble des arbres a été faite par un professionnel et les arbres qui présentaient un danger ont été abattus rapidement même si cette décision n'a pas été facile à prendre.

## École maternelle

En 2014 après de longues négociations un terrain de 1500m<sup>2</sup> a été acquis par le S.I.V.U. qui gère les écoles du regroupement avec Puimichel pour la construction d'une école maternelle. Cette parcelle, très bien exposée, se situe à la sortie est du village. Pour cette acquisition nous avons obtenu 50% de subvention. Parallèlement à cet achat, la commune a acquis aussi une bande de terrain de 6 mètres de large qui va permettre de sécuriser la sortie de la future école.

## Illuminations festives

C'est la deuxième année que la commune investit dans l'achat d'illuminations qui servent à décorer le village à l'approche des fêtes. Gageons que bientôt tous les quartiers pourront se parer de lumières pour Noël.

## Fontaines des lavoirs en circuit fermé

À dater du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'eau de nos fontaines doit être payée à la D.L.V.A. Une simulation nous a permis d'estimer cette dépense à plus de 20 000 € par an. Dépense que nous ne pouvons pas nous permettre. Aussi, depuis quelques mois, nos employés communaux ont-ils travaillé sur les lavoirs du Pountis et des Bachelas pour mettre les installations d'eau en circuits fermés.

**De nos réalisations...**

# ... à 2015

*par Henri Garcia*

Pour l'exercice qui commence les projets sont nombreux, certains sont déjà bien avancés, d'autres commencent à être explorés pour faire les meilleurs choix (en général le meilleur résultat pour la population au moindre coût pour la collectivité). Voici quelques pistes de projets, mais il faudra peut-être aussi réagir à de nouveaux imprévus...

## Goudronnage

Au quartier des Itardes le bas du chemin de Malhivert sera goudronné au printemps et l'accès sur la départementale légèrement déplacé pour une meilleure visibilité. En rapprochant la sortie du dos d'âne on s'éloigne du virage côté Oraison et on voit nettement mieux les véhicules arrivant d'Entrevennes ou Puimichel.

## Achat de terrain pour un parking

Une subvention a été demandée au Conseil régional afin d'acquérir un terrain situé entre l'usine et l'éten-dage communal, le long de la rue du Four Vieux, pour en faire un parking et un terrain de jeu de boules public. Cela permettra aux résidents de la rue de la Carrière de se garer non loin de chez eux et de désen-combrer la place du Barri surchargée de véhicules garés et surtout de ne plus stationner dans la rue de la Carrière. La tolérance accordée jusqu'à maintenant aux véhicules en stationnement interdit dans cette rue n'aura plus aucune raison d'être.

## Jardin de Clément

Une subvention de 15 000€ nous a été accordée pour terminer le terrain de jeux des tout petits : réfection des murs et exposition de matériel agricole ancien sur des emplacements aménagés. La petite cabane sera restaurée pour recevoir le petit outillage de jardin traditionnel.

## Four à bois

Le four à bois logé dans l'abribus devrait être restauré cette année. Le Castellet pourra de la sorte accueillir les maîtres-boulangers qui nous fabriqueront de vrais pains à l'ancienne, des fougasses, dans la tradition bas-alpine. On pourra également prévoir des jours d'éclairage du four pour des repas conviviaux, chacun amenant son « tian » et le partageant avec les voisins sur la place.

## École

Une demande a été faite par la directrice pour renouveler une partie du mobilier. La municipalité essaiera bien sûr de satisfaire cette demande dans toute la mesure de ses moyens. Parallèlement l'équipe municipale travaillera cette année sur le projet de la nouvelle école maternelle.

## Voirie

Deux subventions ont été demandées pour refaire le chemin du Vignaré et une partie du chemin du Colom-bier dont l'état est désastreux et pose de réels problèmes aux riverains qui peuvent difficilement accéder chez eux en fonction de mauvaises conditions météo.

... à nos projets

# Interdiction de brûler les déchets verts

**Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre ! C'est interdit par la loi.**

**Article L541-1-1 du code de l'environnement** : on entend par déchet, toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser.

**Circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts** : les déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, des feuilles mortes, de débroussaillage, d'élagage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. En conséquence ces déchets relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Le brûlage en est donc interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

**Arrêté préfectoral n°84-539 du 14 février 1984** : les déchets verts, s'ils sont produits par des ménages, constituent des déchets ménagers. Leur brûlage en est donc interdit. Cette interdiction est générale en toute période et en tout point du territoire.

**Obligation** : apports volontaires des déchets verts à la déchèterie du Castellet pendant les heures d'ouverture.

**Sanctions** : le non respect d'un règlement sanitaire départemental (article 7 du décret n° 2003-462 du 21/05/2003) peut être puni, au terme de l'article 131-13 du code pénal, d'une contravention de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

**Dérogations professions agricoles** : les arrêtés préfectoraux des 8 mars 1974 et 11 juillet 1984 autorisent les brûlages de végétaux sur pied et des rémanents de débroussaillage à certaines périodes de l'année. La superficie du terrain sur lequel est faite l'incinération ne pourra être inférieure à 2 hectares. Les prescriptions sont prévues par l'arrêté préfectoral n° 2004-570 du 12 mars 2004. Dans le respect des dispositions de l'arrêté précité, les agriculteurs et éleveurs peuvent procéder à de l'écobuage du fait que les broussailles et résidus de culture en plants ne sont pas considérés comme des déchets.

Il en est de même pour le brûlage dirigé exercé à titre préventif suivant décision préfectorale.

**ATTENTION** : la gendarmerie peut dresser un procès verbal constatant toute infraction à la loi en cas de brûlage en plein air des déchets verts.

**Coût de la contravention** : 450 euros.

## Débroussaillage : une obligation légale

Le débroussaillage des terrains des particuliers est essentiellement régi par deux articles du code forestier : L. 322-1-1 et L. 322-3. Cette loi a pour objet la sécurité de tous en créant des zones peu propices à la propagation du feu en cas d'incendie. Tout propriétaire d'un terrain doit donc veiller à maintenir ses terrains en état conforme à la législation. En cas de carence du propriétaire, le maire peut exécuter les travaux d'office aux frais de celui-ci. Si les intéressés n'exécutent pas les travaux prescrits en application de l'article L. 322-3, la commune y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci (art. L. 322-4, al. 1 c. for.). Les dépenses auxquelles donnent lieu les travaux sont des dépenses obligatoires pour la commune. Le maire émet un titre de perception du montant correspondant aux travaux effectués à l'encontre des propriétaires intéressés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, comme en matière de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine (art. L. 322-4, al. 2 c. for.). Le bon sens veut que l'on procède avant les périodes à risque, essentiellement l'été avec ses fortes chaleurs et la sécheresse que cela entraîne.

# Un nouveau sport pour les Castellians

## La marche nordique avec Oraison-Accueil

À compter du 2 février 2015, la marche nordique pourra se pratiquer tous les lundis matin de 9 h à 11 h 30 à Oraison et au Castellet grâce à une section de l'association Oraison-Accueil. Six sites de marche nordique sont répartis sur les deux communes, dont quatre à Oraison. Le plus grand au lac des Buissonnades, accompagné de trois circuits pour débutants (8,5 km - 4,5 km - 1,1 km). Le Castellet comptera deux circuits, celui de la forêt domaniale des Pénitents au-dessus de la déchèterie (10 km, 150 m de dénivelé, durée 2 heures) et celui de Château-Levin pour des marcheurs confirmés. Pour ce grand projet l'association dispose d'un animateur diplômé FFRP (Fédération française de randonnée pédestre), François Bense, référant « marche nordique » pour le département des Alpes de Haute-Provence, épaulé par quatre animateurs diplômés SA1 et SA2.

### Qu'est ce que la marche nordique ?

C'est un sport d'endurance qui se pratique dans la nature et allie les bienfaits de la marche et du ski de fond. Son principe est d'accentuer le mouvement de balancier naturel des bras et de propulser le corps vers l'avant. Toute la partie supérieure du corps entre en action en plus des membres inférieurs.

### Qui peut la pratiquer ?

La marche nordique s'adresse aux personnes qui, n'ayant pas fait de sport depuis longtemps, n'osent pas s'inscrire dans un club, à quiconque souhaite pratiquer un sport d'endurance et aux personnes en surpoids qui cherchent un moyen de perdre du poids sans s'épuiser.

### Quels bienfaits pour la santé ?

En favorisant l'oxygénation des tissus et en diminuant la fréquence cardiaque de repos, la marche nordique renforce le système cardiovasculaire, améliore l'endurance, stimule le métabolisme des graisses, dissipe les tensions dans les épaules et la nuque, aide à lutter contre le stress.

### Quel équipement ?

Des bâtons monobranches en fibre composite pour absorber les vibrations, munis de gantelets ergonomiques, dotés de pointes solides ; des chaussures souples, avec semelle épaisse antidérapante (genre chaussures de running ou trekking) ; une tenue de jogging (pas de pantalons trop larges).

Le calendrier pour la marche nordique sera publié sur les panneaux d'affichage du Castellet et sera disponible à la mairie.

Pour tout renseignement :

François Bense (06 59 35 92 92)

Sauveur Civiletti (04 92 79 62 94)



Tracé du circuit « débutants » du Castellet dans la forêt domaniale des Pénitents.



## Infos pratiques

### Heures d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 h 15.

Tél. 04 92 78 74 03 - Fax 04 92 79 62 38 -

E-mail : mairie.lecastellet@orange.fr

### Bus du mardi matin

Le bus du mardi matin pour aller au marché d'Oraison est gratuit grâce à la DLVA. Départ à 9 h 10 (place du Barri), retour à 11 h 30.

### Ordures - Déchèterie

Ordures ménagères : ramassage lundi et vendredi matin (et mercredi matin en juillet-août). Les déchets doivent être enfermés dans des sacs déposés dans les conteneurs. Tri du plastique, verre et papier au point tri. Déchèterie ouverte les mardis (9h à 12h) et vendredis (14h à 17h) et les premiers samedis du mois (9h à 12h). Retrait des encombrants les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois. Inscription en mairie obligatoire.

### Horaires scolaires

Puimichel : 8h20 à 11h55 et 13h30 à 16h15, sauf les mardis et jeudis (13h30 à 15h péri-

scolaire - 15h à 16h15 école).

Le Castellet : 8h35 à 11h45 et 13h20 à 15h45, puis périscolaire jusqu'à 16h30. Ensuite garderie.

### Transport scolaire gratuit

Virginie Plauchud assure le transport scolaire.

7 h 45 : 1<sup>er</sup> voyage Le Castellet - Puimichel

8 h 15 : 2<sup>e</sup> voyage Le Castellet - Puimichel

8 h 30 : Puimichel - Le Castellet (maternelle).

Les enfants sont accueillis par Patricia Giordano le matin et le soir entre les deux voyages.

### Garderie

La garderie est assurée par Karine Gouin de 8h à 8h35 et par Marie-Pierre Franchet de 16h30 à 18heures au Castellet. Patricia Giordano assure la garderie de Puimichel.

Tarifs : 1 € le matin, 2 € le soir, 45 € par trimestre pour un enfant et 80 € par trimestre pour deux.

### Cantine

Cantine du Castellet assurée par Karine Gouin et Marie-Pierre Franchet ; celle de Puimichel par Virginie Plauchud. Prix du repas : 3,20 €

## Téléphones utiles

Gendarmerie : 04 92 78 60 09

Pompiers : 18 ou 112

Urgences SAMU : 15

Centre anti-poison Marseille : 04 91 75 25 25

Taxis :

- Alizés : 04 92 78 70 67

- Boudouard : 06 08 71 15 49

- Conte : 04 92 79 83 75

- Frank : 04 92 79 91 03

- Bernard : 04 92 71 19 93

Ambulances :

- Alizés : 04 92 78 70 67

- Frank : 04 92 79 91 03

- Siri Gérard : 08 00 59 90 09

Médecins :

- Rambert-Er-Travers : 04 92 78 60 27

- Boffety-Saez : 04 92 79 93 87

- Amphoux, Karpoff : 04 92 79 93 87

- Jourdan : 04 92 78 74 96

Pharmacies :

- Toche : 04 92 78 60 46

- Vittenet : 04 92 78 71 73

Infirmiers :

- Petit David : 06 09 07 27 66

- Bondil -Doyen : 04 92 75 35 31

- Maugez-Blanc-Vicari : 04 92 75 35 31

- Bouchet Cécile : 06 22 34 06 20

- Autric - Izard - Bremond : 04 92 79 86 77

- Cabinet Conseil - Lamy : 04 92 74 39 09

- Cano Joël : 04 92 79 80 98

- Geissner Bruno : 09 71 38 00 52

- Motius Monique : 04 92 79 80 98

- Myers Anne-Laure : 04 92 79 80 98

Kinésithérapeutes :

- Deforges - Roux-Decima : 04 92 79 94 82

- Santucci-Albrici : 04 92 79 94 82

- Devillières Francis : 04 92 78 61 98

- Garnier Fabrice : 09 65 31 62 83

- Joselet Joëlle : 06 72 87 84 62

- O.R.K.I. (SCM) : 04 92 78 61 98

- Típrez-Panabières : 04 92 78 61 98



## Chats errants : poursuite de l'opération

Depuis 2009 une campagne contre la prolifération des chats errants a été engagée par la municipalité grâce à une convention signée entre la commune, l'association AEVANA et le cabinet vétérinaire d'Oraison. Cette campagne est assurée essentiellement par Sauveur Civiletti aidé par Bernadette Giraud. Cette campagne de stérilisation a été largement couronnée de succès : aujourd'hui le village est quasiment débarrassé de ce problème. Il ne faut pas pour autant relâcher la vigilance. N'hésitez donc pas à contacter Sauveur Civiletti si vous repérez des chats errants dans votre quartier.

Sauveur Civiletti : tél. 04 92 79 62 94  
port. 06 72 45 68 91



## Site Internet du Castellet

# Votre site internet



## Une question ? Pour la réponse... CLIQUEZ !

- Une question sur l'histoire de votre village ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les horaires d'ouverture de la mairie ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les origines de noms des rues du village ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les armoiries du Castellet ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les pierres aux angles des maisons ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur le prix de l'eau potable ou sur la déchèterie ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les lavoirs, les fontaines ou sur l'église du village ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur le conseil municipal ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur les expositions réalisées ces dernières années ? Pour la réponse, CLIQUEZ !
- Une question sur ... ? Pour la réponse, CLIQUEZ ! CLIQUEZ ! CLIQUEZ ! CLIQUEZ !

# [www.le-castellet.fr](http://www.le-castellet.fr)

# La vie de la commune

## Carnet blanc

• Laurent Six et Elisabeth Stockl ont choisi d'unir leurs destinées le 16 août dernier devant le maire du Castellet, Henri Garcia. Le oui a été prononcé en présence des témoins Alexandre Aupoil, Gilles Martin, Graziella Givaudan et Virginie Henry. Parents et amis se sont ensuite rendus en l'église Saint-Pierre pour la bénédiction de cette union. Ce jeune couple habite La Coussière. Nous leur souhaitons une belle et longue route.



## Carnet rose

### Naissances de bébés dont les parents résident au Castellet

- 7 janvier : Justine a rendu fous de joie Aline et Marco Pereira Da Costa et son grand frère Jérémi. Elle va grandir au quartier des Itardes. Au hameau des Blancs, Andrée et Philippe Pommerol, grands-parents et Jean et Judith Blanc, arrière-grands-parents, sont ravis.
- 18 janvier : Théo, né à Manosque, vient agrandir la famille de Laetitia et Mickaël Guillermin déjà composée de Thibault et Luna. Et un bonheur de plus pour notre secrétaire Bénédicte Gaubert, heureuse grand-mère.
- 24 mars : Dunkhan Stanislas est le fils de Karine Vacance qui habite en haut de la Coussière. Erwan son grand frère, Tatiana et Marina ses grandes sœurs sont ravis d'avoir un petit bébé à câliner.
- 19 avril : Ethan fait la joie de ses parents Amélie Davoust et Gilbert Jullian, dans la Coussière. Ses grandes sœurs Sakina et Anthéa et son grand frère Titouan lui font plein de bisous sur les joues.



### Naissances de bébés ayant des attaches familiales au Castellet

- 3 décembre 2013 : Marcus est le premier bébé de Camille et Kelly qui résident en Angleterre. Il est le petit fils de Claude et Noëlle Lody.
- 9 février : Maxime, frère de Clarisse née en 2010, est le fils d'Emilie et de Jean-Charles qui résident à Chaudon-Norante. C'est le petit-fils de Martine et Edmond Mouttier et l'arrière-petit-fils de Mimi Armelin.
- 5 avril : Malo est né à Montpellier. Il est le fils d'Aurélien et de Marina, le petit frère de Jules né en 2012, le petit-fils d'Edith Machu et l'arrière-petit-fils de Bernadette et Michel Giraud.
- Le 28 avril : Simon, frère d'Alexandre, est le fils de Muriel Fromweiler et Pierre Gouin d'Oraison. Les grands-parents, Michèle et Jacques à Gap et Marie-Claire et André au Pavillon, sont les plus heureux du monde.
- 20 mai : Elia est le premier bébé d'Eva et de Benoît Manai qui habitent l'Escale. C'est la première petite-fille de Michèle et d'Antoine Hernandez et l'arrière-petite-fille de Fifi Reboul.
- 20 mai : Dylan est le premier bébé de Larry et d'Aurélie et le petit-fils de Robert et Marianne Blanc.
- 22 juin : Ezékiel est le premier bébé de Laure Garcia et de Jean-Louis Turcon qui habitent Marseille et le petit-fils de Marie-Ange et Henri Garcia.
- 8 juillet : Enio est le premier bébé de Samy Mazzaro et de Marine Carillo qui habitent à Oraison et le petit-fils de Michel et d'Agnès Mazzaro.
- 10 juillet : Méline est le premier bébé d'Alan et de Marie-Hélène Garcia qui habitent Amiens et la petite-fille de Henri et Marie-Ange Garcia.
- 18 juillet : Sophie est le premier bébé de Benoît et Adeline Armelin qui habitent à Manosque et la troisième petite-fille de Jean-Pierre et Jacqueline Armelin.
- 13 août : Hadrien est le premier bébé de Clément et d'Emilie Lody qui habitent Paris et le petit-fils de Claude et Noëlle Lody.
- 22 décembre : des jumelles Mila et April sont arrivées chez Mathieu Ollivier et Solenne Frey. Elles sont les petites-filles de Gérald et Corinne Ollivier et les arrière-petites-filles de René et Paulette Roy.

## Nouveaux habitants

La commune du Castellet est particulièrement heureuse de voir de nouveaux habitants et de nouvelles familles venir s'y installer. Cette année encore nous leur souhaitons la bienvenue.

- Benjamin Lungo au quartier du Vignaré,
- Colette Calvo dans la rue de l'Endronne,
- Jean-Claude Diedrich dans la rue des Jardins,
- Michèle Martellini et Gilles Doreau dans la rue de l'Endronne,
- M. et Mme Christian Tourault au quartier des Itardes,
- Olivier Reboul dans la Carrière.

## Carnet noir

- Marie-Louise Guigues, notre doyenne, nous a quittés le 14 mars 2014 à l'âge de 94 ans. Née Pelleautier le 6 novembre 1919 à Astoin, elle s'installe à 10 ans à Cadaret avec ses parents et ses cinq frères et sœurs. En 1939 elle épouse Aimé Guigues. Deux enfants naissent de cette union, Lili et Henri. Viendra en 1988 son petit-fils Philippe. Puis son cher Aimé partira l'année suivante. Nos sincères condoléances à sa fille, son fils, sa belle-fille, son petit-fils, son frère et à tous ceux que cette disparition endeuille.
- M<sup>me</sup> Denise Pigeon, née Beau, résidente à la ferme de Lebret, est décédée à Paris le 7 octobre et son époux Henry Pigeon, l'a suivie de très peu, disparaissant à Paris le 24 décembre 2014. À leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, la commune présente ses condoléances attristées.



## Succès aux examens

Toutes nos plus vives félicitations à nos jeunes qui font preuve de leurs qualités en remportant des succès dans leurs études et leurs formations.

- Marie SEGADÉ : brevet des collèges (obtenu en 2013),
- Benjamin Bigotto : bac maintenance équipement industriel,
- Yann Chuyen : bac S,
- Alban Cordier : bac maintenance équipement industriel,
- Amélie Cordier : brevet des collèges,
- Robin Giraud : BEP maintenance équipement industriel,
- Emmanuel Mistral : CAP de carrosserie,
- Lise Recotillet : bac ES,
- Jabin Schmidt : ABI-BAC ES (bac français-allemand),
- Kentin TSAMEN : brevet des collèges.



## IMPORTANT : la mairie souhaite vous contacter

Le Badaou essaie de collecter toutes les informations concernant les mariages, naissances, décès, arrivée de nouveaux habitants ou succès aux examens. Mais il est possible que des informations nous aient échappé et nous prions les familles concernées de bien vouloir par avance nous en excuser. Qu'elles n'hésitent pas à donner ces informations à la mairie.

Par ailleurs la mairie va mettre en place cette année un système d'envoi d'informations municipales, ainsi que des alertes météo transmises par la préfecture. Si vous souhaitez en bénéficier il vous suffit de communiquer à notre secrétaire Bénédicte Gaubert votre adresse de courrier électronique (e-mail) et votre numéro de téléphone portable :  
tél. 04 92 78 74 03 ou < [mairie.lecastellet@orange.fr](mailto:mairie.lecastellet@orange.fr) >

# Journée citoyenne

*Sous l'impulsion de son maire, Henri Garcia, la commune du Castellet a décidé d'instaurer en 2015 une journée citoyenne, inscrite à la fois dans une sorte de tradition (voir ci-contre l'histoire des anciennes prestations) et dans une tendance très moderne de participation citoyenne, installant une forte cohésion sociale et un renforcement des liens de voisinage parmi les habitants du village.*

## Une pratique très tendance

Depuis quelques années de nombreuses communes remettent au goût du jour cette ancienne tradition de service en nature sous forme de journées de travail pour le bien commun. Certes on n'en est plus – loin s'en faut – à la notion d'impôt obligatoire. Désormais il ne s'agit plus que de bonne volonté sur la base du volontariat et les travaux qui peuvent être réalisés sont plus dif-

férenciés et ont une valeur plus symbolique et éducative. Car bien entendu les jeunes peuvent être intégrés dans cette dynamique. Cette pratique des journées citoyennes s'est développée un peu partout en France (il y en a eu il y a quelques semaines à La Brillanne) mais elle s'est surtout répandue au début en Alsace qui fait figure de région pionnière dans ce domaine.

## Travaux de printemps

Un peu comme il était de tradition, même dans un passé pas si lointain, de faire un grand ménage de printemps dans les maisons (avec toute la symbolique du renouveau de la nature associée), la journée citoyenne se déroulera au printemps pour bénéficier du retour du beau temps et des journées qui s'allongent. La date n'est pas encore déterminée et sera communiquée à tous les habitants par l'intermédiaire de la mairie avec des affichettes qui seront distribuées et qui vous donneront l'occasion de vous inscrire dans plusieurs catégories de petites tâches selon vos préférences et vos aptitudes physiques. Pour l'instant rien

n'est arrêté dans le choix des activités qui seront proposées. Il y en aura pour tous les goûts. Mais là encore la mairie compte sur votre motivation pour communiquer vos idées en fonction de vos souhaits, des besoins de votre quartier. Tout est possible, à condition que l'objet des travaux concerne le bien public qui appartient à tous : nettoyage de bords de chemins, débroussaillage, réfection d'un bout de muret, peinture de grilles, taille de haies, restauration de vieux objets, etc. Rien n'est à écarter et vous pouvez faire preuve d'un maximum d'originalité dans les sujets que vous proposerez à la mairie.

## Participation bénéfique et festive

Encore une fois il ne s'agira que de volontariat sans aucune contrainte pour qui que ce soit. Mais la municipalité espère vivement une forte participation afin de donner du sens à la notion de solidarité des habitants pour vivre un peu mieux tous ensemble en s'appropriant l'environnement dans lequel on vit. Car le village appartient bien à ceux qui l'habitent et le font vivre. Vous êtes l'âme du Castellet, à vous d'en être aussi les acteurs à cette occasion. Loin d'être des travaux forcés,

ces quelques heures de participation collective doivent être – et seront – des moments de partage avec une prise de conscience de ce qu'est le bien commun. Mais pour rendre encore plus festive cette journée citoyenne, la municipalité vous réunira autour d'un casse-croûte géant sur la place du village et remettra en souvenir à tous les participants un diplôme commémoratif et un petit souvenir sympathique. Mais chut... ne dévoilons pas encore toutes les surprises !

## Une tradition venue du passé

### LE CASTELLET - MÉMOIRES D'HOMMES

#### **L'impôt physique en nature**

Dans les années qui succédèrent à la Révolution française, sous la 1<sup>re</sup> République, a été instauré un impôt auquel toutes les personnes physiques furent assujetties, les Prestations. Il était applicable à chaque personne dans les villages. On était alors contraint de donner trois journées de son temps chaque année au service de la collectivité pour l'entretien des rues et des places des villages et des chemins vicinaux. Les paysans se devaient d'être présents avec leurs bêtes de somme pour ceux qui en possédaient (bœufs, chevaux, mulets...) et leur attelage (charrette ou tombereau), les animaux de trait comptant pour une journée. Les autres contribuables étaient contraints d'apporter leur outillage à main (pelles, pioches, brouettes, charretons).

Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la municipalité de Léon Signoret sollicita le préfet des Basses-Alpes pour réduire d'une journée pour chaque prestataire à partir de 1868 l'assujettissement à cet impôt physique. À nouveau en 1879 la municipalité de Félicien Étienne décida de réduire avec l'accord préfectoral d'une journée supplémentaire ce travail en nature à partir de 1880, et de le limiter à deux étant donné que la commune ne disposait que de très peu de chemins classés\*.

On réservait toujours une de ces journées pour la date qui précédait la fête votive du village, le jour de l'Ascension. La population mettait un point d'honneur à ce que le village présente un beau visage de propreté pour les visiteurs et les nombreux invités des familles qu'elle allait recevoir à cette occasion. C'était la tradition. À cette époque les rues du village n'étaient pas asphaltées. Elles étaient soit en terre battue, soit caladées. Les galets n'étaient pas jointifs et sur les bordures des rues, contre les façades, zones où ils n'étaient pas roulés ou piétinés, c'était le royaume des orties et des ronces qui proliféraient. Ces endroits n'étaient, la plupart du temps, entretenus que grâce aux « prestations ». Le domaine des cantonniers employés par l'État, c'était les routes!

Cet impôt physique a disparu au milieu du 20<sup>e</sup> siècle avec la Seconde Guerre mondiale.

\* Archives communales - délibération du C.M. n° 179 du 25 mai 1879.

Extrait de l'ouvrage à paraître d'André Laurent :

*Le Castellet - Mémoires d'hommes*

# Réfection de la Carrière

Les travaux de réfection et de réhabilitation de la Carrière, la rue principale du village, ont commencé début mars. Nous vous rappelons les propos du maire Henri Garcia lors de la cérémonie des vœux en début d'année concernant ces travaux qui avaient été lancés et budgétisés au cours de l'année dernière : « De l'angle de la maison Koch jusqu'au monument aux morts, la voirie sera refaite après rénovation du réseau d'eau usée, du réseau d'eau potable et création d'un réseau d'eau pluviale. Nous profiterons de ces travaux pour mettre aux normes tous les raccordements ; en particulier les compteurs d'eau potable à l'extérieur des maisons et la séparation des descentes de gouttières avec le réseau d'eau usée. Le montant des travaux se situe environ à 200 000 € HT. Environ la moitié sera prise en charge par la DLVA qui a la compétence eau potable et assainissement et l'autre moitié par la commune pour le réseau d'eau pluviale et le revêtement de la

voirie. L'État subventionnera notre participation pour un montant de 32 000 €. Donc nous aurons environ 70 000 € d'autofinancement. »

Les engagements annoncés en janvier ont été parfaitement tenus et la rue de la Carrière a été complètement terminée le 1<sup>er</sup> juillet. Bien sûr pendant quatre mois les riverains ont eu à subir tous les inconvénients de ces travaux, mais le réconfort est à la hauteur de leurs espérances. Ils ont désormais la plus belle rue du village avec un revêtement sans trous ni bosses et avec un très bel écoulement central des eaux de pluies en parfait accord avec l'esthétique de leurs maisons. Cerise sur le gâteau, la SETP qui a été choisie pour ces travaux (et Sylvain Gruzza maître d'œuvre), a pu faire quelques économies par rapport au projet initial et a – en contrepartie – étendu les travaux de raccordement et de revêtement à une partie de l'Endronne et de la ruelle voisine du monuments aux morts. Une belle surprise !

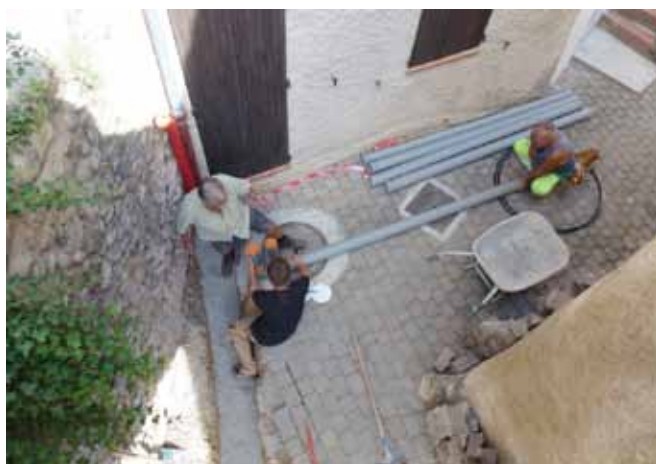




# Fontaines en circuit fermé

Les lois évoluent et la vie de nos villages avec ! Ainsi en est-il avec la législation sur l'eau. Les contraintes sont devenues importantes pour les particuliers et surtout pour les communes. Ainsi lorsqu'on capte une source, il est obligatoire de laisser la majeure partie de l'eau pour la nature. Depuis que Le Castellet a des fontaines, l'eau qui provenait de la source de la Fouent, puis du bassin de rétention, passait par ces fontaines – gratuitement – et retournait à la nature. On pouvait ainsi venir boire aux fontaines une eau potable puisqu'elle provenait du réseau. Désormais toute l'eau potable du réseau doit être facturée. La DLVA, qui a la compétence de l'eau, a donc prévenu la commune – souvenez-vous de l'arrêt des fontaines pendant plusieurs mois l'an dernier – que la facture s'élevait à environ 20 000 € de consommation d'eau pour les seules fontaines des Bernards et des Bachelas. Après négociation la commune a obtenu un délai pour se mettre en conformité en mettant

ses fontaines en circuit fermé, comme l'étaient déjà la fontaine de la mairie et l'ensemble fontaine-lavoir de la place de l'église. Cela a nécessité d'importants travaux, essentiellement pour le raccordement électrique des pompes, avec le creusement de tranchées pour enfouir les câbles et le raccordement au réseau ERDF. Nos employés municipaux ont effectué la quasi-totalité des travaux ce qui a permis d'abaisser les coûts, mais l'ensemble revient à un peu plus de 13 000 € à la commune ! Relativisons, car ce montant est dépensé une fois pour toutes, alors que les 20 000 € de consommation d'eau auraient été répercutés chaque année. Enfin Franck a profité de ces travaux pour donner la dernière touche à la fontaine des Bachelas qui, depuis 1997, n'avait toujours pas eu de canon d'écoulement digne de la beauté du lieu. Désormais la tête de lion souhaitée par l'architecte, André Laurent, laisse couler par sa bouche un flot dirigé au centre du bassin.







# Arbres trop dangereux



Après l'écrasement d'une voiture dans la nuit du 30 juillet dernier par la chute d'une grosse branche de platane sur la place du Barri, une enquête a été demandée d'urgence par la mairie auprès d'experts pour tous les autres arbres du centre du village. Mais sans attendre leurs conclusions, l'arbre qui s'est rompu a été abattu dès le jour-même.

Quelques semaines plus tard le rapport est tombé. Aucun espoir de pouvoir conserver ces colosses, considérés comme un véritable patrimoine du village. Aucune possibilité de les traiter et de les soigner. Une seule conclusion, sans alternative en raison du danger immédiat qu'ils représentent : il faut les abattre. Tant pis pour les sentiments et l'attachement de la population à ces témoins du passé, vieux de près de deux siècles. Début novembre une société d'élagage arrive donc avec tout son matériel au Castellet et s'attaque en priorité au platane proche de l'église.

L'élagage de cet arbre commence par la taille des premières branches. Grâce à la nacelle l'opérateur peut découper assez aisément la partie supérieure. Le cœur de l'arbre n'est plus qu'une sorte de boue informe de déchets de bois et de poussières. Même si le bas du tronc paraissait à première vue assez sain, il n'en est rien : tout est pourri et plein de vers et le tronc doit être totalement débité. La partie des racines est attaquée par une sorte de grosse disqueuse. La place de l'Église complètement dégagée, c'est une vue qui n'était plus possible depuis au moins 160 ans. C'est ensuite au tour du plus gros – et sûrement du plus vieux – des arbres du village, le platane situé à côté de la fontaine de la mairie. Une attention toute particulière est ici aussi portée à la sécurisation des alentours et des manœuvres de coupe pour éviter d'endommager les habitations toutes proches. Après l'abattage complet, il ne reste qu'à dégager la partie enterrée avec la machine adaptée.





# La vie du village en 2014

## Pluies diluviennes en janvier



19 janvier, 10 heures : le Val de Rancure est soumis à des déversements de très fortes quantités d'eau que les sols ne parviennent pas à éponger. Le Rancure a fortement gonflé et commence à rouler ses eaux tumultueuses. La buse du chemin de la déchèterie



est submergée. La tractopelle de l'intercommunalité doit intervenir. Entretemps à Laga des pierres obstruent la départementale, vers Puimichel. Le département dépêche à son tour un engin pour venir enlever plusieurs tonnes de galets et cailloux.

## Nouvel éclairage DLVA

Le Castellet, en entrant dans la DLVA, a pu bénéficier, fin janvier, d'une rénovation de l'éclairage public sans toucher aux lanternes qui en font le charme. Les anciennes lampes ont été remplacées par d'autres à basse consommation, avec réflecteur intégré, afin de rabattre le flux lumineux vers le sol. Avantages : la consommation est très fortement réduite et la lumière n'éclaire plus le ciel. L'investissement fait par la DLVA en éclairage est de 30 000 €.



## La neige fin janvier

Petite surprise pour les habitants du Castellet. Les 29 et 30 janvier la neige est apparue recouvrant les toits des maisons et les rues d'une fine pellicule blanche. Au grand dam des enfants qui comptaient pouvoir élever des bonshommes de neige et faire de la luge improvisée dans les rues en pente, cette pellicule de neige n'a tenu ni le premier jour, ni le lendemain en raison d'une température légèrement positive qui ne lui a pas permis de se fixer. Les adultes au contraire en ont été fort heureux.



## Vœux du maire 2014

Samedi 25 janvier : la mairie du Castellet accueille ses administrés et les représentants des communes voisines pour la cérémonie des vœux. Année électorale oblige, conformément à la loi et aux habitudes républicaines, le maire n'abordera aucun sujet concernant les futurs projets, et fera simplement un bilan des travaux dans la commune en 2013. Il saluera enfin le travail de tout le personnel communal, des associations et des bénévoles.



## Bientôt la fibre ?

Pour Internet le projet de très haut débit du Conseil général passe par le Val de Rancure. Les travaux ont commencé en février pour doter nos villages d'accès très rapides au web. Un poste de raccordement a été installé au niveau de la bifurcation de la département qui conduit vers Puimichel avec celle qui mène à Entrevennes. À quand le branchement complet et la connexion à très haut débit ?



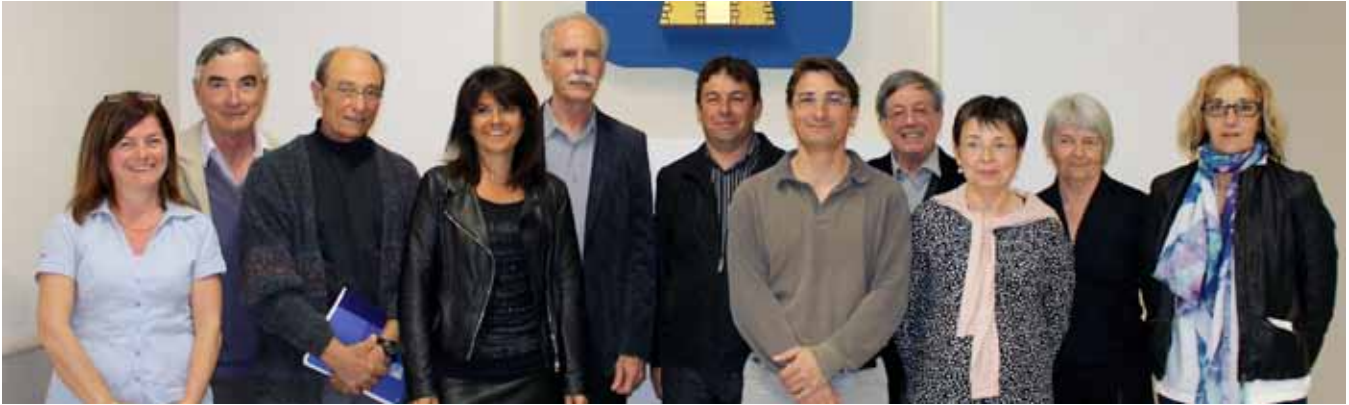
## Entretien des canaux

Le beau temps s'étant installé de façon à peu près stable vers la fin du mois de mars, nos employés communaux, Renaud en tête, se sont mis à l'ouvrage avec à la clé un petit nettoyage de printemps des rives des canaux d'arrosage sur toute la traversée du village depuis le quartier du Vignaré jusqu'aux Itardes. Ces travaux se sont bien sûr étalés sur plusieurs semaines en fonction du temps dégagé par ailleurs sur d'autres tâches. Avec une pratique contrôlée de l'écobuage à certains endroits et avec une taille classique au coupe-bordure ailleurs, les travaux ont été menés à bien pour assurer un bon entretien de ce patrimoine du village.



## Élections municipales

Le premier tour des élections municipales 2014 s'est déroulé le 23 mars 2014. Une seule liste était proposée dans notre commune, ce qui ne motive pas forcément les électeurs à se déplacer pour venir voter. Pourtant 158 Castellians sur 206 inscrits sont passés derrière l'isoloir pour signifier qu'ils considéraient le vote comme un acte citoyen majeur et parmi eux 152 ont exprimé leur suffrage. Les habitants du Castellet renouvellent leur confiance au maire sortant, Henri Garcia, et à sa liste élue au premier tour.



## Que d'eau au lac

Fin mars le lac collinaire situé vers le quartier de Vaudenac était à son niveau maximal et déversait même son trop-plein à grands flots par la surverse de régulation. Cela est assez rare et s'explique aisément par les très fortes précipitations de novembre et décembre 2013 puis de janvier et février 2014. Effet positif : on n'a pas manqué d'eau en ce début d'année (ni d'ailleurs par la suite et même en plein été). Mais effet un peu moins sympathique : les bordures du Rancure – et en particulier le talus de rétention de ce lac artificiel – ont été particulièrement érodées.



## Réfection d'un gîte

L'habitation communale située aux Itardes et rendue à la commune l'an dernier dans un état assez dégradé avait été presque terminée avant la fin 2013. Il ne restait plus que quelques finitions à terminer avant de pouvoir la rendre à sa destination : être habitée par une famille. C'est ce à quoi se sont attachés nos employés communaux qui ont peaufiné les derniers détails à l'intérieur et au dehors. En particulier Franck a fait preuve de ses talents en réalisant une très belle barrière de protection en acier soudé.



## Élagage au cimetière

Une journée citoyenne avant l'heure ? Deux de nos administrés (et membres du conseil municipal) ont devancé l'idée du maire... ou plus exactement ont voulu la tester puisqu'il leur en avait déjà parlé longtemps à l'avance. Avec tout son savoir-faire et sa connaissance des oliviers, Jean-Pierre Armelin a été le moteur de cet essai. Au programme, la taille des deux oliviers plantés devant le cimetière qui, faute d'un entretien régulier, commençaient à ressembler... à n'importe quoi ! Au bout de quelques heures de travail ces arbres ont retrouvé un aspect plus présentable et l'idée de la journée citoyenne a ainsi pu être validée.



## Restauration d'un canal

Outre l'entretien courant, il faut parfois faire un peu de maçonnerie pour entretenir du mur de soutien de canalisation ou encore un petit ouvrage d'art concernant le fonctionnement d'une martelière. C'est ce qu'ont fait une nouvelle fois cette année nos employés municipaux en remettant en état le canal d'arrosage qui vient depuis le niveau de la source de la Tompline jusqu'au carrefour du cimetière, là où il passe sous la départementale pour réapparaître plus loin avec la martelière de répartition.



## Comité des fêtes

L'ancien comité des fêtes avait manifesté son intention de cesser son activité, les membres ayant beaucoup donné depuis de nombreuses années. Un renouvellement quasi complet a eu lieu en début d'année avec de nombreuses bonnes volontés réunies sous la présidence de Fabrice Lungo. 2014 donnera à ce comité l'occasion de prouver son efficacité.



## Plantation d'oliviers

L'entretien de la forêt réserve parfois d'excellentes surprises. En effet pour que les arbres se développent de façon harmonieuse il faut éviter une densité trop élevée. Et lorsque des parcelles ont une couverture excessive, il ne faut jamais hésiter à enlever les repousses excédentaires. Partant de ce principe, notre garde forestier, Philippe Favre, a dû enlever quelques oliviers en surnombre à certains endroits. Dans un souci d'embellissement et de préservation, il a donné sept de ces fruitiers fort prisés à la commune pour qu'elle puisse les replanter à des endroits stratégiques. Deux oliviers ont ainsi pris la place de deux pins qui, menaçant les habitations proches, avaient été abattus dans la Coussière il y a quelques années. Trois autres de ces arbres ont plongé leurs racines à l'entrée du village sur l'espace occupé par l'oratoire Saint-Marc, auprès de la table et des bancs de pique-nique. Enfin deux autres oliviers ont été plantés, l'un aux Itardes, l'autre à l'entrée du chemin du cimetière.



## Élections européennes

Le 25 mai 2014, le bureau de vote du Castellet a été fréquenté par 115 votants sur les 206 inscrits, soit près de 56 % de participation. Sur ces votes, 104 suffrages ont été exprimés (2 nuls et 9 blancs). La liste de Renaud Muselier arrive en tête devant celle de Jean-Marie Le Pen et celle de Vincent Peillon. Arrivent ensuite les listes de Michèle Rivasi, Marie-Christine Vergiat, Sylvie Goulard. Viennent enfin les listes de Gerbert Rambaud, Jean-Baptiste Coutelis, Bertrand Lescure, Valérie Mira et Chantal Gomez.





## Curage des canaux

Après l'entretien des rives et la réfection d'une partie des murets de soutènement, la SAUR est venue au Castellet pour curer une partie des canaux dans le village (en particulier les sections souterraines) qui avaient été encombrées au fil des ans par des dépôts et par un fort entartrage. Cet entretien nécessaire permet à la fois d'assurer un bon écoulement – sans perte – de l'eau d'arrosage sur la totalité du réseau et elle évite les débordements et leurs effets néfastes, en particulier s'ils se produisent au centre du village.



## Théâtre au Grand Pré

C'est maintenant devenu une habitude depuis quelques années : la compagnie *Lumières d'Etoiles* choisit notre village pour la première de sa nouvelle programmation annuelle. Agnès et Michel Mazzaro transforment pour l'occasion la grande salle à manger de leur restaurant *Le Grand Pré* en salle de spectacle. Mais avant la représentation les spectateurs sont conviés à un apéritif soupatoire, prélude à une agréable soirée, dans la petite salle attenante au bar. Cette année les quatorze comédiens ont emporté le public dans un tourbillon de situations loufoques : le coiffeur d'Oraison et son client un peu fou, les deux naufragés sur une île déserte et ces trois personnages du futur qui portent un drôle de regard sur les habitants de la planète Terre de 2014. Le rire est au rendez-vous à chaque seconde ou presque. Avec cette comédie intitulée *Pré-Histoires*, Marjorie Cailliau et les acteurs de sa compagnie permettent aux spectateurs de retrouver un peu de tranquillité et de légèreté. Du théâtre comme vous n'en avez encore jamais vu !

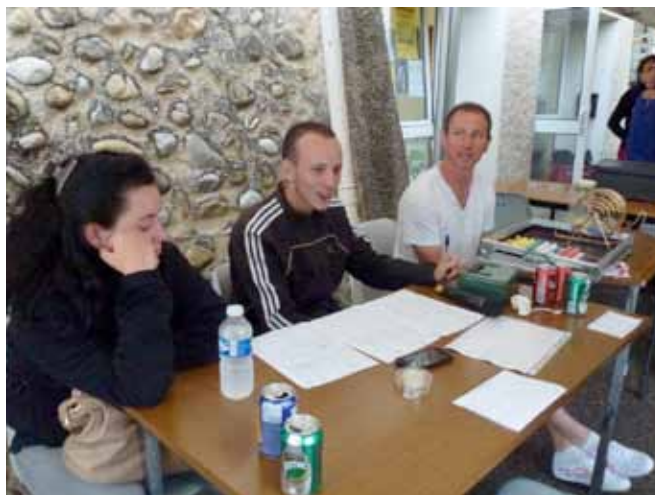


# Fête de l'Ascension

Cette année l'équipe du comité des fêtes a été entièrement renouvelée puisque les "anciens" ne parvenaient plus à trouver du temps libre en raison de leurs contraintes personnelles, familiales ou professionnelles. Mais ils ont bien fait les choses puisqu'ils ont assuré la transition en douceur, étant tous présents pour le cas où la nouvelle équipe aurait été débordée. Sage mais inutile précaution, car les nouveaux ont réussi un coup de maître pour leur premier essai. Une organisation sans faille, des équipes parfaitement coordonnées, de sorte qu'on n'a pas senti le moindre changement. Compliments, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, puisqu'aussi bien cette nouvelle équipe est composée de membres encore adolescents (plus que quelques mois pour la majorité) et de jeunes parents. Le nouveau président du comité des fêtes, Fabrice Lungo a ainsi pu se féliciter de la réussite de la manifestation avec tous les membres de l'association.

L'après-midi, pour le challenge René Barras, la météo s'est montrée moins clémente que pour le matin, ce qui n'a pas empêché les équipes d'investir les rues du Castellet pour des parties de pétanque acharnées. La Carrière en pleins travaux de réfection est devenue quant à elle un terrain de choix puisque les graviers compactés du revêtement provisoire empêchaient les boules de redescendre malgré la pente. Pendant ce temps, infatigables, les acteurs du comité des fêtes conservaient le moral et la bonne humeur malgré quelques averses assez violentes en milieu d'après-midi.

Enfin comme les meilleures choses ont une fin, la finale s'est déroulée et, de gauche à droite, Sébastien Hirselj, Roland Chabaud, Ludovic Carrara et Pierre Guigues, les membres des deux équipes posent pour la postérité avec le trophée qu'ils viennent de remporter cette année.



## Cours de provençal

La fin du mois de juin est traditionnellement le début des vacances scolaires pour tous les enfants de France. Elle l'est aussi pour les anciens jeunes qui ont rejoint l'association Castellum afin de bénéficier des cours de provençal donnés depuis maintenant plus de trois ans par Richard Magnan. Les élèves n'ont pas mis le feu aux cahiers et le maître au milieu. Ils se sont contentés d'une petite soirée amicale et gourmande pour s'entresouhaiter de bonnes vacances... après avoir dûment constaté leurs progrès... dans l'art de dresser la table et de grignoter des gourmandises !



## Espaces verts

Quand la végétation devient foisonnante au point de déborder largement des murets et de venir gêner la circulation des véhicules (branches d'arbres très saillantes par exemple), il ne faut pas hésiter à tailler dans le vif. Ce peut être l'occasion de s'apercevoir qu'il était temps d'agir, les racines de lierre en particulier venant en outre abîmer les murets eux-mêmes. Franck, Renaud et Patrick ont traité efficacement le quartier des Bernards.



## Fête des écoles (1)

La fête de fin d'année des écoles du Val de Rancure s'est déroulée séparément cette année, d'abord à Puimichel le 20 juin. Les élèves ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour le plus grand plaisir des parents et voisins venus les admirer. L'instituteur de Puimichel, Pascal Recotillet, a organisé un petit spectacle joué par ses élèves puis leur a fait présenter un diaporama sur leur voyage aux sports d'hiver. C'était pour lui un adieu à Puimichel, puisqu'il enseignera dans une autre commune l'an prochain.



## Fête des écoles (2)

La semaine suivante, c'est au Castellet, le 27 juin, que s'est déroulée la fête de fin d'année de la maternelle avec le spectacle mis au point pour les bouts de choux. Là aussi c'était une réunion pleine d'émotion et l'institutrice, Sophie Reymond, a montré ce qu'un enseignant motivé peut faire réaliser même par des tout petits : un vrai et long spectacle chanté, mimé et dansé. Et elle aussi, après sept ans de fidèle dévouement à son école, a choisi de partir vers de nouvelles aventures. Les enfants, les parents et les maires de Puimichel et du Castellet ont tenu à la remercier et à lui souhaiter un bon vent dans ses voiles pour le nouvel avenir qu'elle s'est choisi.



## Bathymétrie au lagunage

Non, la station de lagunage ne va pas devenir un petit lac de plaisance, ni un lieu de pêche à la traîne ou un élevage de moules. Que fait alors cette barque en plein milieu ? Elle fait un relevé bathymétrique, c'est-à-dire une mesure de la hauteur des dépôts de sédimentation destiné à prévoir le moment où il faudra procéder au curage de l'installation afin de lui conserver toutes ses performances. En fonction de la forme et de la profondeur des bassins, on sait à peu près quand cela devra se faire. Ces mesures permettent d'améliorer la précision des décisions.



## Sauvez les bouchons !

Préserver notre environnement est plus que jamais d'actualité. C'est pour cela qu'il convient d'acquérir les bons réflexes. La municipalité du Castellet a contacté l'association Les Bouchons d'Amour pour installer un point de collecte de bouchons au jardin de Clément et un autre à côté du point de tri. Pierre Bergonzi, délégué du secteur d'Oraison, a apporté un conteneur. Tous les bouchons en matière plastique sont récoltés excepté ceux de produits toxiques ou dangereux et ceux de médicaments. Le plastique est réutilisé pour fabriquer des palettes garanties 10 ans et recyclables. Le produit de la vente des bouchons (210 € la tonne) est redistribué dans les régions pour financer des dossiers départementaux afin d'aider toutes les formes de handicaps. Les bouchons en liège ou faux liège sont également acceptés pour l'association Recyc'liège.

Renseignements : Pierre Bergonzi (04 92 79 99 48)



## Théâtre en plein air

Le 14 août la compagnie de théâtre M<sup>me</sup> Antoine est venue donner une représentation dans le cadre des Estivales de la DLVA. À l'affiche *La folle journée de Guy Hableur*, de Claude Wasselin. Dans une province médiévale le fils du seigneur doit affronter en duel un autre seigneur, entouré d'un moine précepteur et d'une sœur dominatrice. Le jeu des acteurs est pétillant et

la mise en scène d'Audrey Stahl-Truffier pleine de brio. La place de l'Église s'est donc transformée pour une soirée en plateau particulièrement bien mis en valeur par Diégo, le technicien-éclairagiste de la DLVA. Bravo aux cinq acteurs, Loïc Beauché, Benoît Garrigos et Olivier Ledauphin qui ont entouré sur scène l'auteur et la metteuse en scène.



## Fête votive

Après l'Ascension, le nouveau comité des fêtes a montré son efficacité pour la fête votive du Castellet, du vendredi 4 au dimanche 6 juillet 2014. Certes le loto du vendredi soir n'a pas eu un grand succès : après les torrents de pluie, beaucoup ont pensé que ce serait annulé. Mais il a été simplement déplacé dans la salle polyvalente. En fait les choses sérieuses ont commencé le lendemain avec les jeux d'enfants et les concours de pétanque. À partir de 19 heures le village a connu l'afflux le plus important avec l'apéritif offert devant la salle des associations. Puis la soirée s'est déplacée autour des tables sur la place du Barri pour l'habituel repas d'été. À cette occasion tout a commencé avec une gigantesque paëlla fort appréciée de tous les participants... La preuve, c'est

que les assiettes pourtant servies avec générosité se sont toutes complètement vidées. Le fromage a suivi cette paëlla, et là encore ce fut en de belles portions assorties... avant que la fête ne commence à se déplacer devant le podium du DJ.

Des musiques spécialement adaptées aux enfants ont permis à ceux-ci de passer un très bon moment pendant que les parents finissaient de savourer tranquillement leur repas. Puis les adultes aussi sont venus sur la piste lorsque des musiques plus entraînantes ont pris la relève. Le dimanche après-midi d'autres jeux pour enfants (et adultes) ont bien amusé les sumos d'occasion qui se sont affrontés dans la rigolade sur le tatami. Enfin les boulistes ont pris place dans les rues du village pour finir la fête.





## Cantine rénovée

Les murs de la cantine scolaire montraient quelques traces de remontées d'humidité en fin d'année scolaire dernière. La mairie a profité de l'été pour effectuer les travaux de déshumidification nécessaires. Un parement en niveau bas des murs a été mis en place avec un enduit lissé appliqué par dessus et enfin un traitement anti humidité et anti moisissures. Pour parfaire le tout l'ensemble a été repeint de neuf pour la salubrité du lieu.



## Bec bien scellé

On sait que le cuivre et le laiton sont des métaux fort recherchés par les ferrailleurs ou les trafiquants en tout genre. Les vols de câbles sont monnaie courante et Le Castellet n'y a pas dérogé il y a quelques années avec des câbles électriques à la déchèterie. Mais cette année c'est le tuyau de la fontaine de la mairie qui a disparu. Franck l'a remplacé, mais cette fois il l'a fortement solidarisé au bâti de la fontaine avec un produit de scellement chimique. Faut ce qu'il faut !



## Lectures publiques

Le 11 octobre dernier, la Mobile Compagnie est venue faire des lectures au Castellet (manifestation proposée par les Archives départementales des AHP, dans le cadre d'Écriture en fête 2014 et des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18). La Mobile Compagnie vient de Thoard et a choisi parmi les archives à sa disposition une lecture de courriers d'Augustin Richaud. Ce poilu de 14-18 a écrit des dizaines de lettres à sa femme du début de la guerre jusqu'à son décès le 7 mai 1917 (date de sa dernière lettre), à l'âge de 32 ans. Cette lecture regroupait plus d'une vingtaine de ces lettres, quelques documents d'archives, et retraçait le destin d'un homme simple, devenu soldat. Mathieu Weil et Sylvie Beaujard ont lu des lettres poignantes dans un décor d'un extrême dépouillement, avec une grande sobriété et une parfaite justesse de ton. Ce spectacle largement apprécié par le public est de ceux qui honorent les actions culturelles locales. Il fallait à ce titre en saluer les promoteurs, les acteurs et les techniciens. La conception et la mise en œuvre sont d'Erwan Le Roy.





## Purge de la buse

Avec les pluies de 2013 et celles diluviennes du début de l'année 2014, le lit de notre torrent, le Rancure, a vu rouler des dizaines et des dizaines de tonnes de galets qui sont venues faire remonter de plusieurs dizaines de centimètre le fond du lit. Et du fait que la buse installée il y a quelques années par notre ancienne communauté de communes au niveau de la route de la déchèterie crée un resserrement notable du lit du cours d'eau (même si l'on a gagné un volume d'évacuation nettement plus important qu'avec les deux anciennes petites buses tubulaires), une masse énorme de galets s'est retrouvée bloquée. Tant que le Rancure a coulé au printemps et au début de l'été, il n'était pas possible d'intervenir, et ce n'est qu'à l'automne que le passage a été débouché et que le lit a pu retrouver un couloir d'évacuation permettant de mettre ce coin du village en sécurité, tant pour les habitations que pour la circulation automobile afin d'éviter des accidents mortels comme ce fut le cas récemment dans le Gard.



## Dessouchage

Profitant de la location d'une petite tractopelle pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques devant desservir la mise en circuit fermé de la fontaine des Bachelas, Jean-Marie Angelvin est venu enlever une souche gênante qui demeurerait sur la placette des Bernards depuis plusieurs dizaines d'années. Il en a profité aussi pour enlever des racines rampantes qui risquaient de poser des problèmes au niveau du réseau d'eau qui alimente les quelques maisons de ce quartier. L'espace ainsi dégagé permettra une mise en valeur végétalisée.



## Délimitation redressée

Il n'était pas très vieux, le muret de séparation entre deux des habitations communales construites il y a une quinzaine d'années dans la Coussière. Mais il avait été réalisé par le premier locataire... sans fondations ! De la sorte, sous la pression de la terre qui avait été rapportée en amont pour égaliser le niveau, il penchait dangereusement et présentait un risque pour les adultes et les enfants. Nos employés municipaux qui savent tout faire ont remédié à ce grave inconvénient en quelques journées de travail, avec quelques agglos et quelques bétonnières.



## Vampires et sorcières

Une terreur sans nom, venue certainement d'un monde parallèle – ou plus prosaïquement d'Outre-Atlantique – s'est abattue sur notre village le 31 octobre après-midi. Des squelettes, des momies, des sorcières, des vampires et autres zombies se sont répandus parmi les rues pour saigner la population à blanc. Heureusement que nos villageois très malins ont vite trouvé une monnaie d'échange pour éviter les pires tourments. Au prix de quelques bonbons et friandises ils ont pu apaiser ces monstres déchaînés et retrouver un peu de tranquillité... jusqu'à l'année prochaine tout au moins. À noter une belle initiative de notre nouveau comité des fêtes qui a trouvé une solution efficace pour calmer un peu ces créatures infernales : un bon petit goûter bien arrosé de sodas et de jus de fruits, aux couleurs orange et noire d'Halloween, servi dans la salle polyvalente du village, décorée à cette occasion de guirlandes et de ballons rappelant les fameuses citrouilles comme cette nouvelle tradition le commande. Ouf, on a quand même bien eu peur.



## Élagage au Barri

En accompagnement de la difficile décision d'abattre les arbres devenus trop dangereux, mais qui constituaient un patrimoine végétal pour notre village du fait de leur ancienneté, la mairie a voulu aussi faire expertiser les platanes restants afin de ne faire prendre aucun risque aux habitants (ou à leurs véhicules garés sur la place du Barri). Bilan de l'expertise : pas de danger dans l'immédiat, mais surveillance nécessaire (risque de contamination) et taille en règle pour diminuer la portée et le poids des plus grosses branches. Mission accomplie !



## 11-Novembre

Comme tous les ans le 11 novembre est la date des commémorations des soldats tombés lors des différents conflits et en particulier de ceux tombés lors de la Première Guerre mondiale. À 11 h 30 le rendez-vous est donné devant la mairie. La foule part en cortège, enfants en tête portant les gerbes aux couleurs de la nation et traverse le village jusqu'au monument aux morts, derrière les drapeaux des différentes délégations. Le maire et deux enfants déposent devant le monument aux morts la gerbe offerte par la mairie. Puis est déposée, par un autre enfant et par Marcel Avargues la gerbe des Anciens Combattants. Benoît Gouin, premier adjoint, lit le communiqué du secrétaire d'État auprès des Anciens Combattants, Kader Arif. Notre maire, Henri Garcia, s'adresse ensuite aux participants et fait son discours au terme duquel il demande une minute de silence. Enfin Marcel Avargues, président de l'Union départementale des Anciens Combattants et victimes de guerre est le dernier à prendre la parole pour quelques mots très émouvants.



## Fleurs d'automne

Un joli village, c'est un village fleuri. La municipalité s'efforce depuis de nombreuses années de donner un air coloré à nos rues et nos quartiers. Les jardinières sont entretenues tout au long de l'année et font en quelque sorte leur mue au printemps puis à l'automne. Pour aborder la saison froide des pensées, plus robustes, viennent remplacer les fleurs estivales qui commencent à s'épuiser et à périr aux premiers froids nocturnes. C'est une nouvelle palette de couleurs qui s'étale ainsi pour le bonheur de tous... avec le soin attentif de nos employés.



## Repas des séniors

Comme c'est la tradition, la municipalité du Castellet a invité les séniors à un repas au Grand Pré le 6 décembre 2014. Le maire Henri Garcia a porté un toast à la santé des administrés.

Puis – comme à l'accoutumée – tout le monde s'est installé. Tous les quartiers du Castellet étaient dignement représentés autour de la grande table en L. Après un petit tartare de saumon en entrée chacun avait le choix entre une souris d'agneau bien dorée ou une bouillabaisse de morue et écrevisses. Après le fromage les conversations n'ont repris qu'en attente du moelleux au chocolat nappé de sa crème anglaise. Cela aurait pu marquer la fin de cette réunion si Gilberte et André Laurent n'avaient offert le champagne aux quarante Castellians présents

pour fêter ce jour-même leur cinquante-huitième anniversaire de mariage. La fête par-dessus la fête en quelque sorte. L'assemblée unanime leur a réclamé le traditionnel bisou, que les amoureux ne se sont pas refusés.

Encore une bien belle journée !



## Illuminations

Pour les fêtes de Noël les Castellians ont pris l'habitude de voir leur village paré de belles décors. D'une part la mairie investit peu à peu depuis quelques années (avec un budget raisonnable) dans l'achat d'illuminations. Le nombre de ces décorations s'est encore accru cette année et ce sont désormais tous les quartiers du village, y compris les hameaux comme les Bernards, les Bachelas ou les Itardes, qui bénéficient de ces lumières festives. La rue de la Carrière dispose aussi d'une toute nouvelle guirlande traversière. D'autre part les membres de l'association Castellum ont reconstitué dans la salle de la maison Barras un atelier de santonnier (c'est tout à fait de circonstance en cette occasion) éclairé en début de nuit, ainsi qu'une vitrine de présentation de santons à la bibliothèque. À ne pas manquer !



## Bonheur d'architecte

Presque la fin de l'année 2014... Et une grande joie pour André Laurent qui avait dessiné les plans de rénovation du lavoir des Bachelas en 1996 pour une réfection terminée l'année suivante. Terminée ? Euh... presque ! Car depuis dix-sept ans la finition du canon d'écoulement de l'eau n'avait jamais été faite et seul un bout de plymouth sortait du mur. Mais pas la tête de lion prévue par l'architecte ! Il a fallu la mise en circuit fermé pour que Franck donne la touche finale avec une magnifique réalisation.



**Le Castellet remercie la société AMGC de Roger Jeanson, toujours disponible et bénévole pour donner un coup de main à l'entretien du matériel de la commune.**

# La vie scolaire après la rentrée 2014

## Effectifs 2014-2015 des écoles du Castellet et de Puimichel

Il est bon de rappeler – essentiellement pour l'information des nouveaux habitants – que le cursus scolaire en primaire de nos enfants se déroule sur les deux communes du Castellet (maternelle) et de Puimichel (du CP au CM2).

Pour la rentrée 2014-2015 l'école maternelle accueille 23 élèves : 9 en petite section, 6 en moyenne section et 8 en grande section. Une nouvelle maîtresse a été nommée, il s'agit de Ludivine Werner qui est remplacée un jour dans la semaine par Marina Giusti. Malheureusement suite à un petit problème de santé Ludivine n'a pas pu être présente le jour de la rentrée scolaire, Marine Schmid l'a remplacée pendant les 15 premiers jours de la rentrée.

Camille Fahed, quant à lui, est le nouvel instituteur de l'école primaire de Puimichel où 15 élèves sont inscrits : 4 en cours préparatoire, 4 en cours élémentaire1, 4 en cours élémentaire2, 1 en cours moyen1 et 2 en cours moyen2.



Le Castellet



Puimichel

### Cinéma

Le 2 décembre les enfants sont partis au cinéma de Château-Arnoux pour assister à la projection de six petits films d'animation dans le cadre des Petites escapades.

### Magie

Le 21 novembre les petits de l'école maternelle sont allés rejoindre leurs camarades de Puimichel où avait lieu un spectacle de magie offert par la DLVA

### Échange

Au deuxième trimestre les enfants vont correspondre avec une école maternelle de Manosque. Ils vont échanger des lettres, une rencontre est prévue au mois de juin.

## Noël avec les trois écoles du Val de Rancure

Le 19 décembre s'est tenu le spectacle de Noël des trois écoles du Val de Rancure.

L'école d'Entrevennes était cette année le point de chute et recevait donc les écoles du Castellet et de Puimichel ainsi bien sûr que ses propres élèves pour le spectacle de Noël offert par les enfants aux familles venues nombreuses les applaudir.

Près de cinquante enfants ont défilé sur scène et présenté chants et sketches sur le thème de Noël dans le monde. Les enseignants Ludivine Werner, Camille Fahed et Léo Walter sont à féliciter pour la qualité du spectacle.



Un marché d'objets confectionnés par les enfants a terminé la soirée. Les grands des écoles ont proposé leur journal scolaire « Rancure News ».

## Périscolaire

Karine Gouin est l'ATSEM qui veille sur les écoliers. Le périscolaire a lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30, il est assuré par Karine et Marie-Pierre.



## La bibliothèque communale

La bibliothèque, créée en 2001 dans l'ancienne sacristie de l'église, fait partie du réseau de la médiathèque départementale qui laisse en dépôt environ 600 livres renouvelés trois fois par an (au total 2000 livres sont à la disposition des lecteurs) et nous fait bénéficier d'animations entièrement gratuites : *Les Rencontres de la Parole* en 2013 et une lecture d'archives par la *Mobile Compagnie* en 2014. Une navette passe tous les mois pour apporter les ouvrages réclamés par les lecteurs. En 2014 on comptait 35 inscrits (24 adultes et 11 enfants). Plus de 400 livres ont été empruntés. Le prêt des livres est gratuit. La bibliothèque est ouverte le lundi de 16 h à 18 h. Les élèves de l'école maternelle viennent régulièrement accompagnés de leur institutrice ou dans le cadre des activités périscolaires avec Karine et Marie-Pierre.



## Mémoire de la Grande Guerre



L'association Castellum a tenu à rendre hommage aux soldats du Val de Rancure tombés loin de chez eux pour défendre la liberté, la République et les valeurs universelles. Une exposition s'est donc tenue les 18 et 19 octobre à la salle polyvalente.

### Au monument aux morts

La date n'a pas été choisie au hasard. Elle colle au plus près au centième anniversaire de la mort du premier Castellian tué lors de cette guerre. Il s'agissait de Léon Brun, tombé le 22 octobre 1914. Philippe Ligonesche, généalogiste passionné, propose de traiter l'histoire de tous les soldats tués pendant la guerre. Il commence ses

recherches avec son épouse Claudine et un ami, Philippe Coulet. Et il s'aperçoit que deux soldats natifs du Castellet, mais ayant déménagé entre-temps, ne figurent pas sur le monument aux morts. Castellum imagine alors d'offrir à leur mémoire une plaque à leurs noms et de l'apposer sur le monument aux morts. Samedi 18 octobre, la cérémonie a lieu. Devant la population, les élus (Serge Sardella, Michel Vittenet et Daniel





Blanc) et les représentants des Anciens Combattants (Marcel Avargues) et du Souvenir français (Gérard Carreras), Henri Garcia expose l'objet de la manifestation et demandera une minute de silence en hommage. Une gerbe est déposée, puis la plaque honorant Eugène Menc et Marius Reynier, les deux soldats retrouvés, est dévoilée. Après ce début très émouvant de la manifestation, tous les participants se regroupent autour du buffet pour un moment de convivialité et de discussions autour du sacrifice de cette jeunesse.

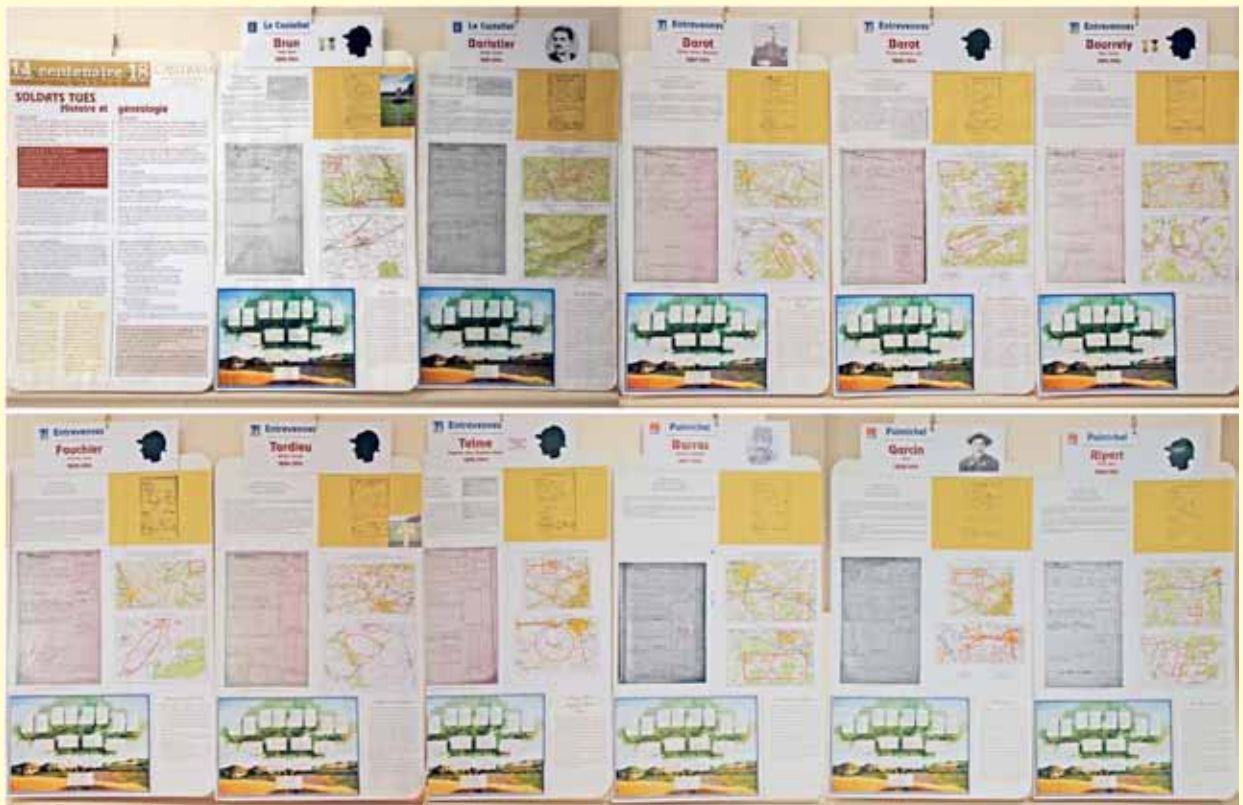


## L'hommage aux disparus

Castellum a fait une présentation des trois villages, avec leur population, les métiers exercés, les activités et la liste de tous les soldats tués pendant la durée du conflit. En outre les onze soldats du Val de Rancure tués en 1914 ont été présentés chacun sur un panneau : recherches généalogiques, recherches aux archives militaires, travail auprès des familles quand il en reste, tout cela a permis de retracer leurs origines et de présenter l'activité de leur régiment le jour de leur décès, de visualiser sur carte l'endroit précis où ils sont tombés. À côté de cela les visiteurs ont pu se replonger dans l'époque de la guerre grâce à une riche exposition d'authentiques uniformes et de très nombreuses pièces



faisant le quotidien des poilus de cette guerre de 14-18 : armes, paquetages, casques, masques à gaz, petits objets divers. Quatre mannequins présentaient les costumes de divers corps d'armée à côté d'un ancien drapeau français, d'une affiche originale de l'ordre de mobilisation et d'un mouchoir d'instruction, sans compter des appareils photo d'époque.



## Une expo fréquentée



Le public qui a fréquenté cette exposition a pu découvrir de nombreux sujets tels que le rôle des femmes pendant les années 1914-1918, la place de la photographie comme élément

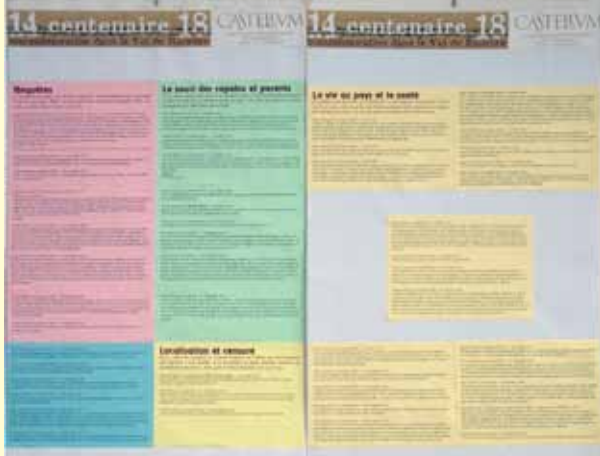
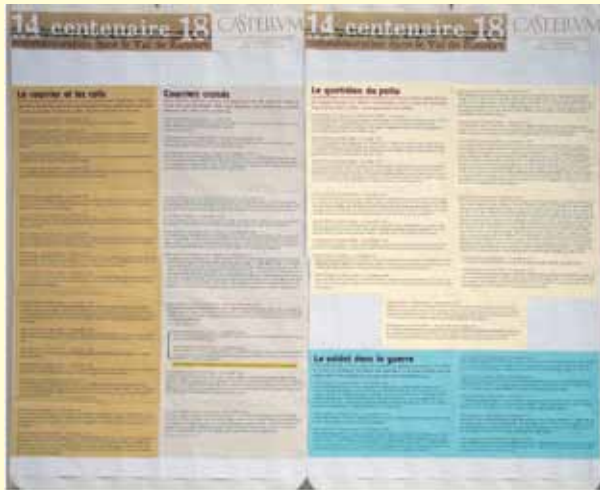
essentiel de la communication et de la propagande, les objets du quotidien d'il y a 100 ans et une liste étonnante des progrès scientifiques et technologiques du début du siècle dernier.

## Les courriers retrouvés

Enfin une place importante a été donnée aux lettres des soldats avec leurs proches pour mettre en évidence l'importance primordiale du courrier, seul lien du soldat avec sa famille. Organisation et moyens mis en œuvre... mais aussi censure des informations envoyées aux parents et amis ! Tout cela a été évoqué.

Beaucoup de lettres de différents soldats ont été numérisées, imprimées et affichées pour respecter des originaux souvent en état fragile. Des extraits imprimés pour offrir une meilleure lisibilité ont également été classés par thèmes en fonction des points d'intérêt les plus fréquents des poilus et de leurs familles.





# Carnets de Germain Allard

Germain Allard a laissé dans l'esprit des anciens Castellians l'image d'un homme de cœur et d'un maire visionnaire. Survivant – mais grand blessé – de la guerre de 14-18, il a ramené des tranchées du village d'Avocourt en Argonne des cahiers de notes quotidiennes et un carnet de dessins. Grâce à son neveu Robert Granier, nous avons pu présenter ces œuvres d'un haut intérêt historique et artistique. Lors de l'expo

un panneau a permis aux visiteurs de visualiser les déplacements du soldat Germain Allard en Lorraine. Un autre panneau montrait qu'en quelque sorte une boucle a été bouclée puisque le village d'Avocourt, contacté par Castellum, a pu exposer lui aussi ces mêmes dessins, cent ans après qu'ils ont été tracés au crayon gris et rehaussés pour certains de gouache, à l'endroit précis où ils avaient été réalisés.



Carnet de Germain Allard



# Pluviométrie en 2014

## Précipitations en 2014

	Hauteur d'eau (mm)	Nombre de jours de pluie	Maxi en 24 h (mm)
Janvier	173,5	13	47
Février	99	11	18
Mars	14	2	10
Avril	17,8	5	8
Mai	21,1	8	6,3
Juin	95,8	8	32
Juillet	85,8	9	27
Août	38,5	5	17
Septembre	61	7	20
Octobre	62,5	7	24
Novembre	199,4	14	58*
Décembre	18,3	4	9

\* 4 novembre, 58 mm, jour le plus pluvieux de l'année.

Jours de neige	Neige
29 janvier	2 cm
30 janvier	1,5 cm
27 décembre	2 cm

- Total des précipitations en 2014 : 886,7 mm
- Nombre de jours de pluie : 93
- Nombre de jours de neige : 3

Ces chiffres sont fournis par Lucette Giraud qui s'occupe du poste Météo-France du Castellet, l'un des 41 postes du département, depuis plus de vingt ans. Merci à elle.

Prévisions départementales à 7 jours (serveur interactif) : 08 92 68 08 08 (0,34 € la min).

Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Ces chiffres sont les relevés quotidiens des conditions climatiques du Castellet dans le cadre des statistiques tenues par Météo-France. Ces statistiques sont des données scientifiques précieuses dans le cadre de l'étude de l'évolution du climat. Le tableau ci-dessous résume l'essentiel des précipitations en un demi-siècle.

## Précipitations depuis 1961

1961 : 726 mm	1988 : 627 mm
1962 : 686 mm	1989 : 409 mm
1963 : 973 mm	1990 : 696 mm
1964 : 565 mm	1991 : 619 mm
1965 : 528 mm	1992 : 860 mm
1966 : 630 mm	1993 : 679 mm
<b>1967 : 394 mm</b>	1994 : 908 mm
1968 : 811 mm	1995 : 919 mm
1969 : 538 mm	1996 : 975 mm
1970 : 568 mm	1997 : 498 mm
1971 : 548 mm	1998 : 575 mm
1972 : 889 mm	1999 : 663 mm
1973 : 605 mm	2000 : 817 mm
1974 : 703 mm	2001 : 630 mm
1975 : 687 mm	2002 : 858 mm
1976 : 754 mm	2003 : 667 mm
1977 : 879 mm	2004 : 451 mm
1978 : 575 mm	2005 : 543 mm
1979 : 789 mm	2006 : 558 mm
1980 : 578 mm	2007 : 406 mm
1981 : 648 mm	2008 : 807 mm
1982 : 496 mm	2009 : 645 mm
1983 : 707 mm	2010 : 858 mm
1984 : 654 mm	2011 : 773 mm
1985 : 660 mm	2012 : 741 mm
1986 : 589 mm	2013 : 775 mm
<b>1987 : 982 mm</b>	2014 : 887 mm

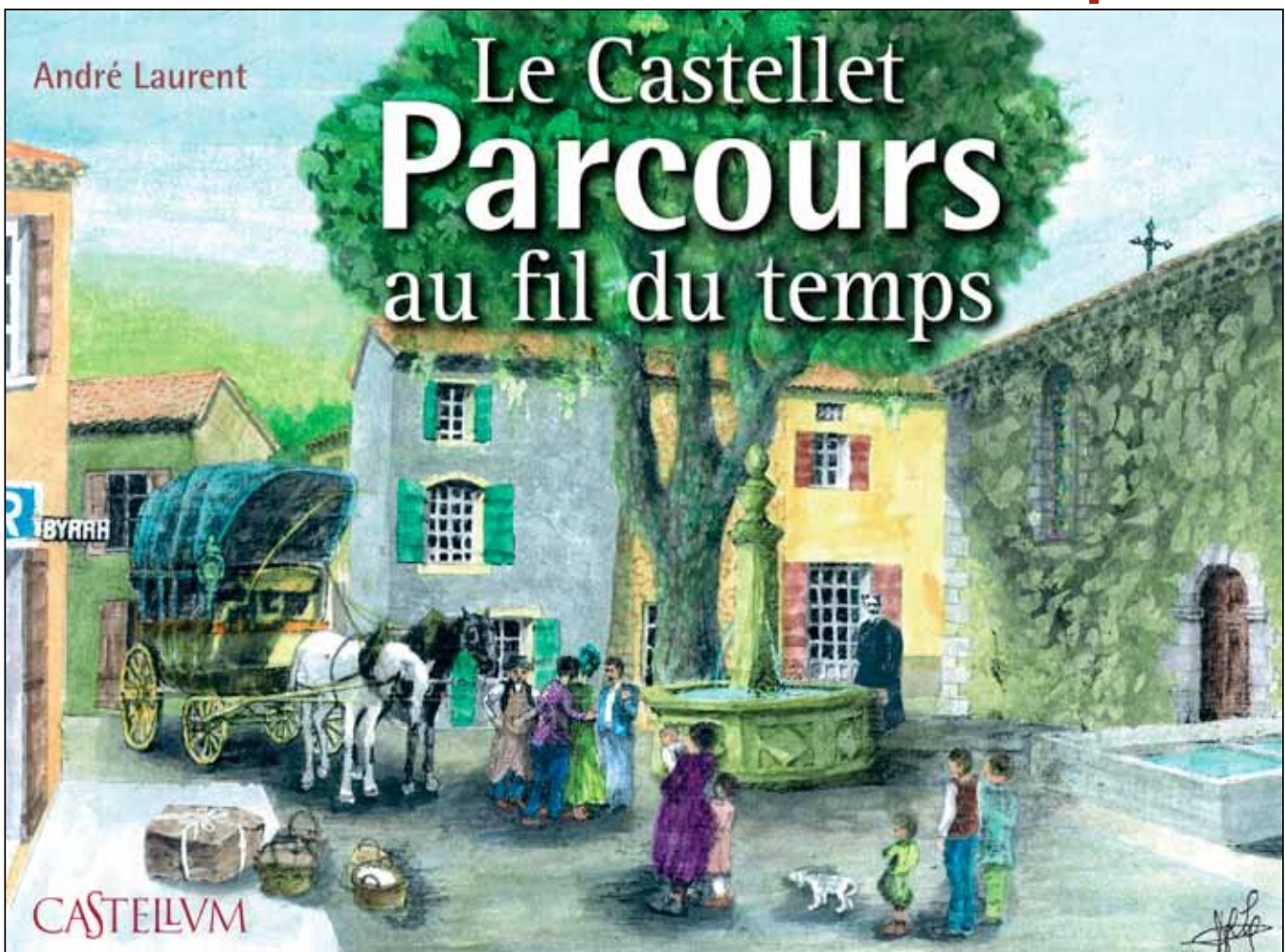
## 2014, de l'eau à profusion...

2014 est la septième année la plus pluvieuse depuis cinquante quatre ans que les chiffres de précipitations sont relevés au Castellet, avec près de 887 litres d'eau au m<sup>2</sup>, ce qui fait tout de même presque 100 litres de moins qu'en 1987, année qui reste dans tous les souvenirs (à titre de comparaison 1967 reste l'année de plus grande sécheresse avec à peine 394 litres). Enfin si l'on a connu, de 2004 à 2007, quatre années consécutives de très faibles précipitations, on constate avec soulagement que depuis 2008 on est revenu à des chiffres moyens tout à fait rentrés dans la normalité et qui ne laissent pas de place au doute pour notre approvisionnement dans un futur proche.

# L'histoire du Castellet des origines à aujourd'hui à travers la mémoire des hommes

Toute la vie quotidienne de nos aïeux, avec des récits  
d'événements tragiques et des anecdotes loufoques.

**25 €** (mairie, bibliothèque...)



**150 pages, 72 aquarelles plein format**

édition **CASTELVM**